



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2010**

L'an deux mil dix, le vendredi 30 avril 2010 à 18 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 26 avril, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents jusqu'à la délibération n° 6: **14**

Nombre de membres présents à partir de la délibération n° 7: **15**

Nombre de votants : **22**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Thierry ALLEAU, Laurent VINCELOT (à partir de la délibération n°7), Marylène CLEMENT, Christian TALON, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

**Absent non excusé** : Marie-Luce BESSONNET.

**Absents excusés** : Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT (jusqu'à la délibération n°6), Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Thierry MOUCHARD.

**Pouvoirs** : Joël GERMAIN à Raymond CAILLETON, Frédéric ECALLE à Laurent COCHELIN, Laurent VINCELOT à Brigitte COMPETISSA (jusqu'à la délibération n°6), Céline VALEZE à Bruno PAROLDO, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Olivier COURTOT à Christian TALON, Yannick AUTIN à Philippe REY, Thierry MOUCHARD à Daniel RABOTEAU.

**Secrétaires de séance** : Raymond CAILLETON, Bruno PAROLDO.

### **APPROBATION DU CONSEIL DU 30 MARS 2010**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2010 qui leur a été transmis.

Ont voté pour : 22

contre : 0

abstention : 0

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010**

- association Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention déposée par l'association « Solidarité Paysans Région Poitou-Charentes ».

Ont voté pour : 0  
contre : 22  
abstention : 0

- UDAF « POINT RENCONTRE »

Afin de remplir au mieux sa mission d'aide dans le cadre de son activité 'Point Rencontre' 2010, l'UDAF sollicite une participation financière.

Le 'Point Rencontre' est un lieu d'accueil qui permet l'exercice des droits de visite dans toute situation de séparation, et chaque fois que le droit de visite est difficile, interrompu ou trop conflictuel. Il est donc axé sur la restauration de la seule relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas (parent visiteur) et le respect du cadre légal (ordonnance du Juge aux Affaires Familiales).

Le Conseil Municipal n'avait pas accordé de subvention en 2009 pour cette mission.

Ont voté pour : 0  
contre : 22  
abstention : 0

- Association Départementale d'Aide aux Victimes 79

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande de subvention de l'association départementale d'aide aux victimes.

Ont voté pour : 0  
contre : 22  
abstention : 0

## **DON SECTION TENNIS DE LA SEP**

La section 'Tennis' de la SEP a perçu une subvention de 1 000 € à l'occasion de la journée du sport et souhaite en faire don à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

## **REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de règlement « hygiène et sécurité » de la commune joint au présent rapport de présentation.

Ce projet sera ensuite examiné par le comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale avant d'être applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de règlement.

## **AUTORISATIONS DE DEPENSES CONFORMEMENT AUX PREVISIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRIMITIF**

### **I-Acquisitions**

Arrivée de Laurent VINCELOT

- acquisition d'un défibrillateur

Quatre fournisseurs ont été sélectionnés suite aux conseils d'experts (CAN, CENTRE DE GESTION, SDIS DES DEUX-SEVRES ET DE VENDEE).

L'appareil choisi est un défibrillateur automatique destiné à être transporté sur le lieu des rassemblements.

Marque et type	Prix HT	PRIX HT accessoires	Prix total TTC	Mise en service Démonstration	Remarque
FRED EASY	1 504.00	Environ 100.00	Environ 1 920.00	non	
FRED EASY	1 352.84	117.06	1 758.00	oui	
POWERHEARTG3	1 480.00	159.30	1960.60	oui	Le plus performant – recommandé par expert du cdg79
POWERHEARTG3	1 980.00	199.00	2 390.80	non	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ décide de procéder à l'acquisition du POWERHEARTG3 et de ses accessoires pour un montant total de 1 960.60 € TTC.

➤ autorise, Madame le Maire, à passer comande.

- acquisition d'un échafaudage

Cet échafaudage fait partie des propositions promotionnelles faites par l'entreprise MEFRAN : Il s'agit d'un échafaudage de type « roulant » sans stabilisateur.

Longueur : 2 mètres

Hauteur de travail : 5.30 m

Nombre de planchers : 1

MEFRAN	1 184.04 € TTC
VAMA	1 457.92 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MEFRAN pour un montant de 1 184.04 € TTC et autorise, Madame le Maire à procéder à cet achat.

- acquisition d'un podium

PODIUM DE 6 m x 4.80 m

MEFRAN	4 485.00 € TTC
VAMA	5 141.60 € TTC
GUICHARD	4 772.04 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MEFRAN pour un montant de 4 485.00 € TTC et autorise, Madame le Maire à procéder à cet achat.

- acquisition de barrières

25 barrières de 2 mètres conformes aux normes de police en vigueur

	PRIX TTC
GUICHARD	1 943.00
MEFRAN	1 136.20
VAMA	1 139.79
CAMIF	2 254.45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MEFRAN pour un montant de 1 136.20 € TTC et autorise, Madame le Maire à procéder à cet achat.

- acquisition de 10 tables

La commune a la possibilité d'acquiescer 10 tables en promotion. Ces tables « aérés LIFETIME » ont du coin ultra renforcé par un système exclusif et breveté. Les dimensions sont les suivantes : 183 x 76 cm, hauteur 74 cm, épaisseur plateau : 5.5 cm, poids 16 kg. Elles sont garanties 10 ans.

Une consultation a été réalisée afin de comparer les prix TTC pour un lot de 10 tables :

	GUICHARD	MEFRAN	CAMIF
LOT DE 10	1 064.44	837.20	897.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de MEFRAN pour un montant de 837.20 € TTC et autorise, Madame le Maire à procéder à cet achat.

- acquisition d'une tondeuse

- 

Un crédit de 7 200 € a été prévu au budget primitif 2010.

Plusieurs devis ont été obtenus pour ce type de matériel :

Type de matériel et marque	fournisseur	Tarif € TTC
MARQUE HVA – type R 15 T 17 CV – bi-cylindres – Kawasaki essence Coupe frontale 94 cm – carter milching + éjection arrière Avancement hydrostatique	ESPACE EMERAUDE	8 120.84
Carter professionnel 94 cm renforce avec roues pivotantes Transmission hydrostatique Moteur Kawasaki 17 cv bi cylindre Direction assistée – pare choc moteur	MONSIEUR JARDINAGE	7 152.08
Tondeuse frontale type RIDER PR17 HUSQVARNA Moteur KAWASAKI 17 CH bi- cylindres essence Avancement hydrostatique Coupe frontale de 94 cm COMBI TURF	MIGAUD	7 240.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 21, abstention : 0 ; contre 1), décide de retenir l'offre de Monsieur Jardinage pour un montant de 7 152.08 € TTC et autorise, Madame le Maire à procéder à cet achat.

- acquisition d'un chauffe-eau pour le restaurant scolaire municipal

•

Madame le maire propose au conseil de procéder à l'acquisition d'un chauffe eau pour le restaurant scolaire, la pose sera effectuée par les services techniques municipaux.

Deux devis sont parvenus en Mairie :

descriptif	fournisseur	Prix HT	Prix TTC
Chauffe-eau steatite 750 L	BROSSETTE	2 353.88	2 827.20
Chauffe-eau steatite 750 L	CCC	1 895.44	2 266.94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de CCC pour un montant de 2 266.94 € TTC ;
- autorise, Madame le Maire, à procéder à cet achat ;
- d'imputer cette acquisition opération 129 – acquisition de matériel.

- Acquisition d'une meuleuse

	<u>VAMA</u>	<u>AREPE</u>
Lot de 2 meuleuses diamètre 125 + diamètre 230	270.30 € TTC	169.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre D' AREPE pour un montant de 169.00 € TTC et autorise, Madamele Maire à procéder à cet achat.

- Acquisition d'une visseuse

	VAMA (HITACHI)	SOFAIR (MAKITA)	ROY (HITACHI)
<u>14.4 W – 3 A/H</u>	345.85 € TTC	395.88 € TTC	358.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de VAMA pour un montant de 345.85 € TTC et autorise, Madamele Maire à procéder à cet achat.

- Acquisition d'une plaque vibrante

LARGEUR : 50

POIDS : 86 kgs

	REFERENCE	PRIX TTC	REMARQUE
HERTZ	419 LF 75 A	2 114.53	KIT ROUES COMPRIS
LOC	MVC F 88	1 698.32	+ KIT ROUES : 144.12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de LOC pour un montant de 1 844.44 € TTC et autorise, Madane le Maire à procéder à cet achat.

- Acquisition d'une balayeuse

**DESCRIPTION :**

*POLYPROPYLENE 2.25*

*2 ROUES CONTROLE ORIENTABLES*

*BAC RAMASSAGE*

GANAYE	1 853.80 € TTC
GAILLARD AGRICULTURE	2 093.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 19 ; abstention : 0 ; contre : 3), décide de retenir l'offre de GANAYE pour un montant de 1 853.80 € TTC et autorise, Madame le Maire à procéder à cet achat.

**II – Travaux de voirie**

Une mise en concurrence dans le cadre des marchés à procédure adaptée a été lancée le 14 avril 2010.

La publicité est parue dans le « courrier de l'Ouest du vendredi 16 avril, la remise des plis étant fixée au plus tard le 29 avril 2010 à 12 H 00.

**TRANCHE FERME :**

➤ **Revêtement bi-couche prégravillonné**

Creux et grosses déformations bouchées au préalable par les employés des services communaux.

- Rue du Rivaud : à partir de SHOPI jusqu'à l'angle de la rue du Paradis – 1 050 m2
- Rue des Moulins – 2 400 m2
- Rue de la Garenne – 1 225 m2 avec caniveau eux pluviales
- Rue des Tilleuls – 770 m2 + 302 m2 (rue du Rabiou – angle de la rue des Trois Rois)
- Rue des Trois Rois et Impasse Docteur Gandouet – 1 870 m2 + 140 m2
- Allée Gendarme Thierry – 484 m2
- Route de Bassée – 4 360 m2
- PVR rue des Chambeaux – 95 m2

➤ **Enrobé**

- Fontaine d'Ayron (jusqu'à SHOPI)
- Espace devant parking SHOPI
- Rue René CASSIN

Les prestations seront facturées selon les quantités réellement réalisées.

**UNE TRANCHE CONDITIONNELLE : revêtement bi-couche**

- rue du Gain Denier – 640 m2
- rue de Fronsac – 210 m2
- rue de la Motte Sainte – 680 m2
- rue de la Victoire – 1 335 m2
- rue du Bignon (à partir du n°12) – 1 500 m2
- rue de la Laiterie – 480 m2
- rue du Paradis – 1 500 m2

Les offres suivantes sont parvenues en Mairie :

ENTREPRISE	Tranche ferme en € TTC	Tranche conditionnelle en € TTC	TOTAL
BOISLIVEAU	74 764.67	23 926.45	98 691.13
SARL BONNEAU et fils	69 743.19	22 386.43	92 129.62
Ets ROCHE	70 602.27	22 765.86	93 368.13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la SARL Bonneau pour un montant total de 92 129.62 € TTC et autorise Madame le Maire, à passer commande.

### **III – Travaux bâtiments communaux (opération 098)**

- travaux de toiture TOUR DU PRINCE

Les devis suivants présentés au Conseil municipal :

CAGEFER CO	LLS
6 727.91 € TTC	7 035.88 € TTC

Certains de ces travaux n'ont pas été estimés dans le cadre du budget primitif, mais sont jugés urgents, afin d'éviter d'autres dégradations ou pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de CAGEFER CO pour un montant total de 6 727.91 € TTC et autorise Madame le Maire, à passer commande.

- couverture ancien dojo

DEVAUD	POIRAUDEAU
7 508.37 € TTC	8 235.18 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise DEVAUD pour un montant total de 7 508.37 € TTC et autorise Madame le Maire, à passer commande.

- porte et châssis fenêtre du local « bascule »

BAUDOIN	CHAILLOU
2 902.33 € TTC	4 457.49 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise BAUDOIN pour un montant total de 2 902.33 € TTC et autorise Madame le Maire, à passer commande.

- porte coupe-feu école maternelle

BAUDOUIN	CHAILLOU
1 640.73 € TTC	2 079.84 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise BAUDOUIN pour un montant total 1 640.73 € TTC et autorise Madame le Maire, à passer commande.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Les crédits affectés aux opérations nouvelles pour le chapitre 098 – bâtiments communaux étaient de 14 800.00 € (dont un crédit de 4 000.00 € réservé à la pose de velux à la salle polyvalente qui sera présentée ultérieurement).

En fonction des décisions du Conseil Municipal sur les travaux de bâtiments présentés ci avant, il peut être nécessaire de procéder à une décision modificative :

#### **Section d'investissement – dépenses**

- chapitre 020 : - 8 000.00
- opération 098 – article 2313 : + 8 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR FETE COMMUNALE**

Le thème retenu pour la prochaine Fête communale des 4 et 5 septembre 2010 est « LES ANNEES 80 ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer des demandes de subventions selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Information, publicité	500	Région	3 000
Vin d'honneur et restauration des bénévoles	600		
Animation artistique	8 000		
Technique (sonorisation, compteur provisoire...)	600	Département	3 000
SACEM	300		
Frais personnel communal	1 000		
Repas et hébergement des artistes	1 000	Commune de Frontenay-Rohan-Rohan	6 800
Expos « Les arts en folie »	300		
Divers	500		
<b>TOTAL</b>	<b>12 800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 800</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte.

### **MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE DES ECOLES**



Le parc informatique des écoles étant maintenant constitué de matériels neufs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un contrat de maintenance informatique pour chaque école.

Le fournisseur local TECODATA, est en mesure d'assurer cette maintenance.

Les contrats proposés prévoient une maintenance préventive et curative.

La maintenance préventive consiste en un contrôle du matériel une fois par mois. A cette occasion, TECODATA effectuera les opérations de vérification et de maintenance sur le réseau et les machines ainsi que le contrôle des messages d'erreur sur les PC.

La maintenance curative prévoit les déplacements sur le site et la main d'œuvre nécessaire à la remise en état et la correction des dysfonctionnements des matériels désignés au contrat. TECODATA s'engage à intervenir sur le site dans un délai n'excédant pas 1 jour ouvré. Toute intervention fera l'objet d'un compte-rendu d'intervention de TECODATA.

Le coût annuel de la maintenance est fixé à 50.00 € par machine et par an, soit :

\* pour l'école maternelle (1 poste fixe + 6 portables) = 350.00 € HT soit 418.60 € TTC

\* pour l'école élémentaire (10 postes fixes et 12 portables) = 1 100.00 € HT soit 1 315.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer le contrat de maintenance avec TECODATA.

#### **AVENANT A LA CONVENTION MISSION LOCALE SUD DEUX SEVRES**

Conformément à l'article 3 de la convention initiale, la révision du montant de la subvention versée à la mission locale est fixée par l'assemblée délibérante. Le montant à payer pour l'année 2010 est de 0.80 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

#### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU STADE**

Monsieur Laurent COCHELIN, adjoint au Maire informe les membres du Conseil que terrain de sport n'a été entretenu depuis 4 ans et qu'il a subi des dégradations cet hiver.

Les devis suivants sont parvenus en mairie :

Fournisseur	Prix HT	Prix TTC
Sport Assistance Club Guy Limoges	4 462.80 €	5 337.51 €
Sport Environnement	12536.79 €	14 994.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de faire procéder à la réfection du terrain de sport par Sport Assistance Club Guy Limoges pour un montant de 4 462.80 € HT (soit 5 337.51 € TTC)